

# Les partenaires de



## Interview du Docteur Serdar Dalkilic

EX-PRÉSIDENT DU SNPAC, DÉLÉGUÉ EUROPÉEN DE LA FPS

**TP: Quel est le rôle du SNPAC?**

**Dr S. Dalkilic:** Le SNPAC a été créé en 1997 par quelques dizaines de médecins à diplôme hors Union européenne. L'objectif principal était l'intégration des PAC (Praticien Adjoint Contractuel) et des futurs PAC dans le système médical français de manière juste, équitable et permanente. Ce statut de PAC avait été institué par Mme Simone Veil en 1995 pour donner une base légitime au travail de quelques milliers de médecins à diplôme hors Union européenne. En s'ouvrant aux autres catégories de praticiens et en intégrant d'autres statuts (PH, Assistants, Attachés, FFI, libéraux) à diplôme hors Union européenne, le SNPAC est rapidement devenu le premier syndicat en nombre d'adhérents en France regroupant tous les praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes, tous statuts confondus. Il compte plus de 4000 adhérents à ce jour.

Le SNPAC a largement atteint son but en permettant la création d'une dynamique d'intégration de ses mandants.

Le 22 mars 2003, notre cher « SNPAC » s'est transformé en une structure plus complète avec des ambitions « nationales » mais aussi « européennes » : La FPS ou « Fédération des Praticiens de Santé ».

Cette transformation a pour ambition de donner un nouvel élan et plus d'efficacité à notre structure pour mieux défendre les dossiers des PADHUE. La FPS entend s'attaquer aux difficultés qu'ont à résoudre tous les « statuts précaires » à l'hôpital.



DR SERDAR DALKILIC

**TP: Quel type de partenariat avez-vous conclu avec l'Association Générale des Médecins de France?**

**S D:** L'AGMF est notre premier partenaire... Les PADHUE représentés par le SNPAC-FPS connaissent encore une grande précarité dans leur travail. L'AGMF a tendu la main aux PADHUE par le biais du SNPAC dès sa création. Elle a proposé aux adhérents du SNPAC un contrat de prévoyance hospitalière leur permettant de garder leur salaire complet y compris les gardes, en cas d'arrêt de travail. Elle a également proposé une mutuelle santé avec des conditions avantageuses.

Mais elle a surtout répondu « présent » quand nous avons eu besoin d'aide et que nous avons émis des requêtes spécifiques.

**TP: Qu'en attendez-vous?**

**S D:** La FPS représente maintenant plusieurs catégories de praticiens de santé: médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes. Ces praticiens travaillent avec des statuts très différents. Il sera donc souhaitable que l'AGMF propose des solutions pour chaque catégorie et pour chaque statut. C'est un travail difficile et que nous sommes prêts à mener au coude à coude avec l'AGMF dans le cadre de notre partenariat.

Il y a par ailleurs une demande insistante de nos adhérents pour que l'AGMF propose aussi un contrat d'assurance automobile.

**TP: Quelles sont les perspectives de votre syndicat?**

**S D:** La FPS, forte de l'expérience syndicale du SNPAC, veut continuer à œuvrer pour l'intégration des PADHUE mais aussi « chaperonner » les derniers arrivés et les futurs arrivants PADHUE, pour lesquels un nouveau statut est en voie d'élaboration. Enfin, la FPS a déjà des contacts avec quelques syndicats européens pour fonder dans l'avenir une confédération européenne.